

Introduction

Avant de commencer, il importe de donner une précision lexicale. Ce que les francophones appellent « **interprétation de liaison** » existe dans une terminologie bien différente dans les autres langues (un petit tour de table à l'AG l'EFSLI l'a bien montré). Etant donné que les conférences ont lieu en anglais (et que je suis une totale ignorante des autres langues efsliennes), la précision nécessaire ici concerne l'appellation « **community interpreting** ». Comme son nom l'indique, l'interprétation de liaison indique pour les anglophones qu'il s'agit d'une interprétation **dans** la communauté ou **avec** la communauté ou **de** la communauté. C'est la raison pour laquelle les conférenciers ont souvent parlé de « communauté » en lien avec les interprétations de liaison, puisqu' étymologiquement, les deux sont liés en anglais.

« *Community interpreting: its essence, its values and the future* » était donc l'intitulé de la conférence de l'EFSLI des 4 et 5 octobre 2003 (l'AG a eu lieu le 3). J'ai passé un paragraphe à vous expliquer la traduction d'un des termes... je ne vais pas faire de même pour « essence » ou « values » ou « future », non?

Pas de PV de l'AG, car c'est très politisé et pas plus intéressant que ce qui se passe aux AG ou AO de l'ARILS.... Dans un an, ce document (in English) me parviendra et je le transmettrai à celui ou celle qui ne peut s'en passer.

Les 3 journées se sont déroulées à Brighton, au sud de Londres, dans un hôtel en face de la mer... mais je n'ai rien vu d'autre que l'hôtel (chambre, salle de conf' et salle à manger!) et les participants. Je commence à être habituée et la sage reporter que je suis ne songerait pas à « sécher » une conférence pour s'éclipser un instant en ville. L'ambiance internationale et conviviale me ravit toujours: retrouvailles, nouveaux visages, Sourds d'une ouverture exceptionnelle et « interpreter-friendly » (ça fait du bien!), contenus riches et académiques. Bref, un bol d'air frais, même si je n'ai pas respiré la Mer!

Il s'agissait donc des 11èmes assemblée générale et conférence de l'EFSLI, et de la 8ème à laquelle l'ARILS était présente. Le nombre de pays membres à l'AG croît d'année en année, ainsi que le nombre de participants aux conférences.

Les phrases dans les crochets carrés [] indiquent mes commentaires personnels, donc pas forcément objectifs, mais peut-être utiles pour faire des liens, mieux comprendre l'implicite ou avoir accès à mes choix de traduction de l'anglais.

« Un sentiment de Soi », Caron Hawkings & Maureen Saville (Angleterre)

Qu'est-ce que cela représente pour nous, les interprètes en langues des signes, d'avoir un métier dans la **communauté**? Les deux interprètes présentant ce topo travaillent à la Royal Association for Deaf people, RAD, où 12 parmi eux traduisent dans une communauté hétérogène formée de: Sourds profonds (BSL = langue des signes britannique), malentendants (SSE = Sign Supported English = anglais signé) et Sourds-aveugles (différentes formes de langue des signes tactile).

Dans un tel contexte, comment définir ce qu'est la communauté? Selon différents chercheurs et scientifiques, l'appartenance à la communauté nécessite l'équation suivante: un intérêt culturel - commun + une langue commune + un sentiment d'appartenance (« ownership »). Le ciment de la communauté des Sourds c'est, tout particulièrement, l'existence d'un **groupe culturel et linguistique**. C'est cela qui rassemble des Sourds, différents dans leur diversité: « Je suis Sourd d'abord »... Le fait d'être marié, père de famille, l'orientation sexuelle, l'âge ou le travail ne vient qu'en second ou troisième plan. Ce qui regroupe les Sourds en organisation est leur culture, derrière laquelle transparaissent des valeurs, des principes, des attitudes et des points de vue.

Ces gens qui se rassemblent avec des identités différentes, mais à l'appartenance commune (langue et culture partagées), ont bel et bien un sentiment du **Soi**. [« Self », pouvant se traduire par Soi, soi-même, ou self, ou Moi... et « sense » pouvant se traduire par sentiment, sensation, sens]. Rien de neuf sous le soleil, jusque là.... mais qu'en est-il des interprètes?

Ils nous arrive de nous trouver dans des situations professionnelles extrêmes où le sentiment de Soi et d'être humain est la seule certitude du moment. p.ex. Une femme Sourde a perdu son bébé deux semaines avant terme: c'est l'interprète qui « annonce » à la maman éplorée ce qui s'est passé, devant le corps mort du bébé. Ensuite, l'interprète est seule dans le couloir et se demande que faire, quelles sont les attentes des uns et des autres dans cette situation.

Quand il nous est demandé par la communauté des Sourds d'interpréter bénévolement, un certain sentiment de culpabilité nous envahit: si nous sommes qualifiés, formés et diplômés aujourd'hui, n'est-ce pas parce que cette communauté nous a permis d'accéder à cela? Nous avons un travail et un salaire grâce à la communauté des Sourds. Nous nous identifions aux interprètes en langues orales, mais nous sommes bien les seuls à le faire: les entendants, béotiens, ne considèrent pas les Sourds comme une minorité culturelle mais comme un groupe de handicapés.

Dans un tel contexte, où est la place de l'interprète en langue des signes et quel est son sentiment d'appartenance? Il possède un intérêt en commun avec les Sourds, travaille avec eux, a une identité et un sentiment du Soi... d'ailleurs, à l'EFSLI, les Sourds et les interprètes partagent une expérience commune! Les interprètes sont ainsi une... communauté d'interprètes!

« Réarrangement du travail des interprètes », Kati Lakner (Finlande)

Il s'agit d'une coopérative pour un secteur langue des signes. « Via » a été créé en 1999, mais, en amont, un travail énorme a préalablement été établi. On est là devant une véritable entreprise, donc bel et bien dans le monde des affaires, mais sans que cela implique nécessairement du fric en masse; cependant l'idée est bien de gérer ce service comme une coopérative, avec, à la clé, un budget, une gestion des finances et du marketing, et de la créativité dans ce business.

Une vraie coopérative: les 40 membres de départ, tous interprètes qualifiés, sont tout de suite devenus propriétaires de l'entreprise, mais sans forcément travailler pour elle. Tous les participants étaient en free-lance. A l'heure actuelle, elle compte 600 membres, dont 250 à 300 y travaillant.

Tous les participants ont été formés à ce qu'est le monde des affaires. Quant aux clients, il entrent dans deux catégories: les clients payants (« paying customers ») et les clients-utilisateurs (« using customers »). Les premiers étant des clients individuels, Sourds ou entendants, et les derniers étant des écoles, des associations et des hôpitaux.

L'objectif: créer une base solide pour toute la communauté des interprètes. Cela a nécessité de réorganiser toute leur équipe et de mettre à sa disposition un coordinateur (pas à plein temps).

« Via » n'est pas un groupe d'interprètes en libéral, conglomérés les uns aux autres. Ce service fournit à tous ses membres des conseils généraux, assistance en matière de santé, guidance professionnelle et un contrat collectif de travail (selon les années d'expériences).

La Finlande n'est pas très peuplée, mais elle est très vaste en surface: la difficulté rencontrée a donc été de faire se déplacer les gens. La coopérative se situant à un niveau national (en collaboration avec la communauté des Sourds), cela était à la fois trop et pas assez: il aurait fallu avoir simultanément une association locale **et** faîtière!

Dans la pratique, cela a très bien fonctionné: c'est un Sourd qui est devenu employeur (cela renforce le pouvoir, dans le bon sens, des Sourds) et la motivation des interprètes a augmenté. Comme chaque membre est en partie propriétaire de l'entreprise (a ses actions) et possède un droit de vote, il est partie prenante.

Aussi bien ceux qui travaillent que ceux qui sont actionnaires ont des bonus pour qu'ils restent en place. Les 3 premières années, les finances ont littéralement explosé! Les conditions syndicales sont très confortables pour les interprètes, les prix pour le client pas plus élevés, les interprètes sont fidélisés à l'entreprise et ont un sentiment d'appartenance communautaire...

[Personnellement, je ne suis pas sûre d'avoir compris COMMENT on gère un business d'interprètes dans cette perspective de coopérative: le sens des affaires semble indispensable, vu la présentation béton de Kati!]

« Faire tourner toutes les assiettes », Julie Lenton et Louise McFarlane (Angleterre)

[allusion aux assiettes que les Chinois font tourner sur des tiges!]

L'étudiant Sourd qui est à l'université doit faire face aux nombreux changements de celle-ci, depuis ces dernières années. Il bénéficie du « disability discrimination act » de la loi, en GB, qui lui donne droit à un accès identique à celui de ses pairs entendants. [Remarque: ça doit être +/- ce qu'est le A.D.A des USA, American Disability Act.]

Pour l'année 2003-2004, 8 interprètes et 42 étudiants Sourds ont participé à une recherche-action dans une même université. Une fois par semaine, tous les interprètes se retrouvent et partagent leurs connaissances: p.ex, comment traduire les métaphores anglaises en langue des signes. C'est un véritable brainstorming où se mêlent la linguistique (Sourds et entendants) et le travail en groupe (idées théoriques et éléments pratiques, aspects sanitaires => max 20 heures par semaine).

Les **dilemmes éthiques** auxquels sont confrontés les interprètes à l'université sont parfois très complexes. L'interprète se sent « responsable » de l'étudiant Sourd, dans la mesure où ce dernier deviendra un leader de l'élite intellectuelle de la communauté des Sourds. L'analogie que les interprètes ont trouvée est celle de faire tourner des assiettes sur des baguettes, comme le font les Chinois au cirque, le tout étant de faire tourner toutes les assiettes en même temps, de maîtriser la vitesse, le temps, le nombre... et tous les autres paramètres simultanément.

4

Exemples de scénarios générateurs de dilemmes:

Scénario 1: l'interprète travaille pour un étudiant Sourd de deuxième année d'université. Il remarque que selon le contexte, « son » étudiant adopte deux comportements différents. D'une part,

l'étudiant semble avoir besoin de plus de temps, mais d'autre part, il dit que tout est OK, alors même que la perche lui est tendue par les membres de la faculté en charge de l'accompagnement des étudiants. Que fait l'interprète: il VOIT que l'étudiant Sourd est dans une phase de crise, mais est tenu à la confidentialité... doit-il agir en fonction de la neutralité, et laisser l'autonomie à l'étudiant? Doit-il agir comme un membre de l'université, et parler du problème? Déontologie versus hiérarchie?

Scénario 2: l'interprète découvre dans une situation d'interprétation la situation financière de son client et a le sentiment que l'étudiant Sourd fait des magouilles: comme par hasard, il s'aperçoit que l'étudiant vient de s'acheter un téléphone portable (hors de prix: un étudiant entendant ne pourrait pas se l'offrir) qui correspond exactement à la somme qui lui a été donnée pour ses études. Dans quelle mesure se rend-il complice par son silence?

Scénario 3: lors d'un travail sur ordinateur en présence d'un prof, les étudiants sont sensés travailler seuls, connectés sur internet: l'étudiant Sourd surfe sur un site porno; l'interprète le voit (il est à son côté pour quand il y aura quelque chose à traduire) et sait que c'est interdit par l'université [ben voyons... et le Sourd sait aussi, sans doute]. Le prof lui fait un avertissement, mais, plus tard, l'interprète voit que les autres sites visités sont douteux et pas franchement académiques! Bien sûr que le Sourd est autonome: c'est son choix de voir ce genre de site sur un moment d'études, à ses risques et périls.... mais l'interprète est mal à l'aise de cautionner ce genre d'attitude et aimerait informer le Sourd de conséquences possibles de son acte, par cordialité.

[A ce moment, après les présentations des trois situations, un Sourd participant aux conférences de l'EFSLI, un universitaire en je ne sais quelle branche à Londres, demande la parole et dit: « Mais le mieux, c'est D'ABORD d'en parler AVEC l'étudiant pour avoir son avis sur la situation »].

[Un autre participant signale qu'à l'université de Montréal, un Sourd est engagé pour faire le relais entre les étudiants Sourds et les interprètes: c'est son job et il est formé pour cela!]

La question qui est soulevée est QUI engage l'interprète? Si c'est l'université, l'interprète ne doit-il pas modifier son « code de bonne conduite » (pas la forcément la déontologie) dans la mesure où il est membre de l'équipe universitaire? Si c'est le client Sourd qui le mandate directement, l'interprète n'a pas de comptes à rendre à l'institution académique, mais est-ce une raison valable pour ne pas informer, en « bon citoyen », son client?

La déontologie n'est pas un monolithe, mais un garde-fou à appliquer différemment selon le contexte.

« Organiser des interprétations en langue des signes pour des visites à l'étranger », Liz Scully (Canada)

L'interprète en voyage... rêve et réalité!

Lorsque l'interprète voyage avec un ou des Sourd(s), il est perçu par l'extérieur comme un membre du « lot en vrac » de la communauté.

Pour assurer avec succès et bien-être ce genre de mandats, il est souhaitable que l'interprète ait les **traits de caractère** suivants: grande capacité à continuer à interpréter quoi qu'il arrive [« stamina » = ability to continue], bonne maturité affective et intellectuelle, flexibilité, nature calme, sens de l'humour, bon organisateur, aisance à être dans la communauté des Sourds.

En plus de cela, la réussite requiert qu'il ait les **compétences** suivantes, (car la personnalité est un élément nécessaire, mais pas suffisant): d'excellentes compétences aussi bien dans le sens langue orale – langue des signes, que LS – LO, une bonne participation aux événements des Sourds, être souvent dans la communauté des Sourds, connaître une troisième langue et pouvoir l'avoir comme langue cible / source dans les interprétations, connaître différents accents (y être exposé régulièrement), être capable de résoudre les problèmes sur-le-champ (n'importe quoi peut arriver n'importe quand).

Avant de partir, il y a toute la **préparation**: recherche sur le sujet, site web des associations de Sourds et / ou de la FMS, vigilance quant à la religion et tenir compte du sexe de l'interprète (p.ex dans une synagogue, pour un Sourd aveugle, comme les hommes et femmes sont séparés, si l'interprète et le Sourd ne sont pas du même sexe, ça va être difficile pour la langue des signes tactile!), prévoir du temps de préparation (pour les dizaines de feuilles de conférences à lire à la dernière minute!), sur place, ainsi que du temps SANS les Sourds. Et... horaires à anticiper: s'il faut interpréter pendant les repas, prévoir trois interprètes.

Ce n'est pas toujours du repos, mais en **contre-partie**, ce qui compense les litres de sueur est: le prestige, l'expérience, l'aventure et le plaisir.

Penser aussi aux faits suivants:

Avoir une bonne santé physique est indispensable... si on a mal au coeur en voiture ou qu'on n'aime pas certains animaux, rester chez soi est préférable!

C'est un travail d'équipe: ne pas laisser l'un faire tout le boulot et crouler sous le poids.

« Une ONG pour l'interprétation en langue des signes ? », Marco Nardi, EFSLI

[ou une association internationale des interprètes en langue des signes]

Pourquoi ne pas l'appeler **ISL NGO?** (International Sign Language Non Governmental Organization)

En 2003, au Canada, lors du Congrès Mondial des Sourds de la FMS, la **World Association of Sign Language Interpreters** a vu le jour [provisoirement baptisée **WASLI**, son vrai nom n'est pas encore trouvé, mais c'est ce qu'on garde parce que les adresses e-mails ont été faites avec ce nom!] après une longue, longue gestation!

Sa genèse remonte à....

1975, Washington DC, congrès de la FMS

1995, Vienne FMS

1999, Brisbane, FMS où 150 interprètes de 30 pays ont participé à la réunion: un groupe de travail de 6 personnes a enfin été créé

6

2002, Washington, juste avant Deaf Way II, RID (**R**egistered **I**nterpreters of the **D**eaf, l'association américaine) s'est réunie

2003, Montréal, FMS

et encore....

2005, Afrique du Sud, congrès mondial sur santé mentale et surdité.

[Remarque: c'est toujours très long et compliqué, ces réunions. J'étais en 95 à Vienne, en 99 en Australie et en 03 à Montréal. A chaque fois, il faut attendre un congrès mondial de la FMS pour qu'il y ait beaucoup d'interprètes de différents pays, donc pas possible de faire une réunion par année. Seulement, ce n'est pas forcément les mêmes qui sont là d'une année à l'autre... en 4 ans ça change! En plus, comme l'association n'est pas fondée, quand on prend une décision à la majorité présente, il y en a toujours pour « râler » que ce n'est pas un vote démocratique, vu les absents!].

Il est question que les différentes associations nationales d'interprètes en langues des signes, la Fédération Mondiale des Sourds, les associations de Sourds et l'EFSLI, travaillent main dans la main avec la WASLI .

Outre la dimension temporelle (début en 75 et loin d'être fini....), il faut encore

- 1) rechercher des membres et établir une liste de membres
- 2) arriver avec 5 éléments pour classer l'association: son nom, siège légal... etc
- 3) être d'accord sur les statuts (governing documents) [un document provisoire a été fait et distribué en 03 à Montréal]

Un site web est dans le processus d'être élaboré. Le modèle suivi sera l'EFSLI (dont il n'y avait initialement que 9 membres), avec une représentation de chacun des 5 continents.

« Valorisation des Sourds comme interprètes dans la communauté », Sarah Reed et Illan Dwek (Angleterre), les 2 conférencières sont Sourdes.

Au départ, ces deux femmes ont observé ce qui se passait chez les **interprètes entendants**, qui traduisent de l'anglais à la BSL: c'est un processus complexe qui implique une excellente connaissance des deux langues et des deux cultures. Dans les cas des interprètes en langue des signes qui sont entendants, on est en présence de deux modes de communication: une modalité visuelle (« signée ») et une autre orale/parlée (ou écrite si BSL <-> anglais écrit.).

Les **interprètes en langues orales** ont, eux, une seule modalité puisque les deux langues sont parlées.

Quant aux **interprètes Sourds** qui traduisent d'une langue des signes à une autre langue des signes, ils ont également une seule modalité puisque les deux langues passent par le même canal: visuo-gestuel.

Qu'un Sourd fonctionne comme interprète n'est pas nouveau et cela a longtemps été qualifié d'interprète relais (« relay interpreter »). Il ou elle peut effectuer les traductions suivantes:

BSL <-> anglais écrit	[càd langue des signes – langue écrite et inversement]
SSE (Sign Supported English) <-> BSL	[p.ex français signé – LSF et inversement]
BSL -> anglais parlé si le Sourd a une bonne expression orale	[langue signée – langue parlée]

7

Les interprètes-relais adaptent leur langue selon qu'ils sont avec des immigrés, des enfants, des Sourds à la communication entravée (par un handicap mental ou visuel), ou s'ils sont dans une situations médiatique (p.ex TV).

Les contextes de travail sont très variés: tribunal, police, notaire, avocats, école, santé mentale, média, conférence, réunions, médicale, théâtre.... etc.

L'interprète Sourd peut très bien travailler en collaboration avec un interprète entendant. Comme l'interprète-relais a la langue des signes comme langue première, il peut clarifier l'information et

agir comme intermédiaire. Son rôle n'est pas de militer ou d'aider la personne Sourde en question, ni de s'exprimer à sa place (code de déontologie). Il n'est qu'un relais... et on peut avoir tout un débat sur ce qu'est un relais et en quoi cela consiste!

Il est capital que ces interprètes Sourds soient **formés ET qualifiés**, et cela de manière officielle. C'est une vraie profession. Il importe également de faire davantage de recherches sur ce qu'est un interprète Sourd, sa formation et ses débouchés professionnels.

En Grande Bretagne, il existe le **CACDP**: Counsel for the Advancement of Communication with Deaf People qui, entre autre, traite de la question. [Ce service semble gérer, de manière générale, les différentes possibilités de communication pour les Sourds et son rôle est de conseiller... si j'ai bien compris, pas de fournir des services en tant que tels.]

Les qualifications pour la matière sont de deux registres différents en Grande Bretagne, mais les deux types de formation sont calqués l'un sur l'autre

- 1) formation universitaire
- 2) NVQ, National Vocational Qualification [= formation non universitaire], qui peut traiter de tous les sujets, mais, dans ce cas, il est question de BSL et d'interprétation. [NDT : « *vocational* » est un faux-ami: ça n'a rien à voir avec une quelconque vocation et veut dire « professionnel »]

La première réunion pour préparer la formation des interprètes Sourds a eu lieu en 1989. Les Sourds qui y participaient devaient remplir les exigences requises pour la fonction d'interprète-relais. C'est la NVQ qui a examiné et pris la décision de savoir si les Sourds correspondaient ou non aux exigences. Les différents centres ont accepté que leurs professionnels Sourds fassent cette formation d'interprètes-relais, pour autant qu'ils obtiennent une qualification et une reconnaissance de leurs études.

Comment les **interprètes Sourds et les interprètes entendants** peuvent-ils travailler le mieux **ensemble**? Parfois, la relation entre les deux est brisée. La cause en est souvent la peur de l'inconnu, l'ignorance, le Sourd a des complexes car il se sent moins bien formé que son pair interprète entendant, tous les deux manquent d'expérience commune sur le partenariat « interprète Sourd / interprète entendant », l'interprète entendant croit - à tort - qu'il va perdre du travail que l'interprète Sourd va lui prendre...

A présent, en Grande Bretagne, beaucoup d'endroits n'ont pas encore entendu parler des interprètes Sourds. Cela est dommage, car ces interprètes relais sont d'une grande valeur, également pour les Sourds aveugles ou les Sourds ayant eu une attaque cérébrale (aphasie).

Malheureusement, les interprètes-relais n'ont que des possibilités limitées dans leur travail et doivent faire face à la discrimination. Le Disability Discrimination Act de 2002 n'est pas en leur faveur, puisqu'il dit ce qu'il ne leur est **pas** permis de faire.

Il est vraiment essentiel que les interprètes Sourds aient une véritable formation formelle qui leur soit reconnue, pour être qualifiés à un plus haut degré. Ces interprètes Sourds pourront, à l'avenir, être à leur tour formateurs d'interprètes Sourds.

« L'interprétation dans la communauté et le militantisme social de la communauté », Jo Baister-Nicoll, Angleterre, Sourds.

[En préambule, je note que « *advocacy* » en anglais n'a pas le sens politisé de « militantisme » en

français. « To advocate », « plaider en faveur de... » ne sous-entend pas de virulence en anglais et veut simplement dire « être défenseur de la cause, partie prenante pour une cause ». Cela correspond à la notion de « se battre pour qqch », mais la langue de Molière ne prévoit pas de substantif pour cela. J'utilise donc « militantisme social », substantif avec un adjectif pour l'adoucir, n'ayant rien trouver de mieux. La formule « se battre pour une cause » est la correspondance verbale.]

C'est en 1966 que l'on a commencé à parler sérieusement de militantisme social au Canada... et en 1980 en Grande Bretagne. Cela est parti de Wolfensberger et de Nirje [VRS, Valorisation des Rôles Sociaux, lutter contre la discrimination dont sont victimes les personnes handicapées] et ce militantisme a pris différentes formes dans différents secteurs:

Santé mentale

Services nationaux

Contextes communautaires

Le militantisme social implique différents concepts:

Périodes de **crise**: nous avons TOUS des moments de crise dans nos vies. Il est utile, en période de crise, de trouver quelqu'un ayant vécu une crise similaire.

Notion de **citoyenneté**.

Volonté nécessaire.

Concept de **Soi** (« Self ») compétences pour avoir davantage de confiance en soi.

Être **professionnel** dans la communauté: quelqu'un qui est salarié, pour passer la connaissance plus loin.

Statut **légal**.

Avoir des **pairs**: il est toujours plus satisfaisant de trouver un pair avec des difficultés similaires, p.ex en santé mentale.

En effet, le militantisme social passe autant par les pairs que par soi-même (« *peer advocate and self advocate* »).

Dans le cas des pairs qui se battent pour une cause commune, cela produit un sentiment qui rassure réellement.

Dans le cas où c'est soi-même qui se bat pour la cause, certains critères sont importants: connaître ses droits, gérer les conflits des droits, apprendre les compromis des droits, construire la confiance en soi, être formé à la prise de décision pour sa vie, la prise de risque, apprendre à faire une réclamation, dire oui ou non avec conviction, savoir se faire entendre...

Savoir se battre pour une cause impliquant soi-même est particulièrement important pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage.

Le militantisme social a pour but d'améliorer la qualité de vie, et est bien distinct de:

- a) l'interprétation,
- b) les autres professions: thérapeutes, travailleurs sociaux, conseillers,
- c) les interprètes-relais.

C'est une question de pouvoir, l'interprète n'a pas à prendre un pouvoir qui ne lui appartient pas.

Catherine est une interprète entendante, mais elle aimerait ici présenter « la confession d'un Sourd sur les interprètes. »

Son parcours personnel et professionnel est vraiment particulier. Elle a des parents Sourds et une bonne partie de la famille aussi: oncles, tantes, cousins, 14 en tout... sur une fratrie de 6, ils sont 3 à être interprètes! Cela fait 23 ans qu'elle travaille dans la communauté.

A l'âge de 16 ans, elle a fait le tour de l'Irlande avec 4 Sourds pendant 10 semaines pour 10 £ en tant qu' « interprète-artisan » (pas encore formée comme interprète à cette époque). Puis, à 20 ans, elle quitte l'Irlande pour le Royaume Uni, car elle se sent « fatiguée des Sourds »: elle part, sac à dos, en bateau. En Angleterre, elle pense souvent aux Sourds et s'étonne de leur condition, ainsi que de tout ce que font les CODA dans ce pays et comment ils arrivent à utiliser et transmettre leur connaissance. [CODA = **C**hildren of **D**eaf **A**dult = enfants entendants de parents Sourds. NDT Ils sont souvent fondés en association dans les pays Européens et aux USA et considérés comme une partie de la communauté des Sourds]

En 1987, elle part pour la Finlande, pensant que les Sourds y vivent dans des conditions similaires à celles d'en Irlande. Elle va au centre culturel et y découvre une conférence sur la LINGUISTIQUE qui la fascine, puis rencontre la FMS et se sent « dans une grande photo de famille », avec toutes ces communautés pourtant si différentes.

Puis elle part trois ans en Nouvelle Zélande, avant de rentrer à Tralee Kerry, sa région natale d'Irlande.

[La suite de sa conférence est merveilleusement illustrée par des images qu'une femme Sourde a faites pour que Catherine puisse présenter sa conférence aussi bien à des Sourds qu'à des entendants... et malheureusement ces dessins ne sont pas disponibles ici. Son discours est très imagé, jalonné de métaphores, très accessible. Elle évoque des concepts complexes de manière très simple, en excellente vulgarisatrice qu'elle est, et je sens très fortement son habitude à présenter ce topo à des Sourds.]

C'est essentiellement une question de valeurs:

« Pour améliorer la grande photo de famille, il faut d'abord la voir. » Pour ce faire, la FMS, l'importance de savoir que ça en vaut la peine, les rencontres avec d'autres personnes sont des éléments importants pour éprouver ce sentiment de « famille ».

10

« Les Sourds sont capables de faire plein de choses » Ce sont les Sourds qui décident, à nous les interprètes (et / ou les entendants travaillant dans des services avec des Sourds) de les suivre, à nous de trouver les solutions pour résoudre leurs difficultés: c'est notre travail!

Connaître les buts de nos clients: ce sont eux les consommateurs et c'est « eux d'abord ». Il s'agit des les écouter - pas simplement de les entendre - dans leurs demandes, de réfléchir avec eux sur ce qui est possible / pas possible et ce sur quoi on est d'accord / pas d'accord.

Travailler en équipe: si cela ne marche pas avec moi, je recherche quelqu'un d'autre qui s'entendra mieux que moi avec le demandeur.

Travailler avec les associations nationales de Sourds pour les soutenir. Le centre s'appelle « Kerry Deaf Resource Center », mais ne fournit pas lui-même toutes les possibilités [organisation en réseau].

Ouverture d'esprit.

Utilisation d'anglais simple.

Savoir prendre ses responsabilités, ne pas tomber dans le piège de « la fille accuse l'oie et l'oie accuse la fille ».

« Tu vois les choses comme elles sont et tu te demandes: **pourquoi**? Je rêve de choses qui n'existent pas encore et me dis: **pourquoi pas**? »

En disant « non » à une demande d'un Sourd, lui donner une raison du pourquoi du refus et fournir un autre choix.

L'interprète se demande souvent: pourquoi ai-je le sentiment d'être un porte-monnaie sur deux pattes? [relation à l'argent]

On est tous ensemble dans la communauté: Sourds, entendants, interprètes et CODA [enfants entendants de parents Sourds = **Children of Deaf Adults**].

Pour faire avancer le Schmilblick: voir, ressentir et changer.

« Interprétation à distance par la vidéo: un projet du centre des Sourds », Rikke Nielsen et Land Abildgren, Danemark.

Ce projet est issu de la ICT, Information Communication Technology. A l'heure actuelle, 10 interprètes au Danemark travaillent sur « téléphone vidéo à distance ». [« *video phone* », c'est une interprétation à distance, comme pour les **vidéo conférences**, mais ce n'est pas une conférence, puisque c'est une interprétation.... ou comme une **web cam**, mais pour une utilité téléphonique]

Une information a été passée préalablement aux interprètes et aux Sourds. Ce service est accessible à 48 entreprises, coûte 19 EUR pour chaque ¼ d'heure, emploie deux interprètes si ça dure plus de 30 minutes, est utilisé par 80 Sourds, nécessite une double connexion ISDN et le bureau doit être insonorisé avec 2 portes! En plus de cela, il faut des hauts-parleurs, un bon éclairage et s'habiller en noir.

11

Pour savoir qui a appelé, on utilise un carnet de bord uniquement à usage interne et uniquement pour se transmettre les informations d'un interprète à l'autre.

La principale difficulté à laquelle les interprètes sont confrontés est que ce genre de média fait appel à une **culture téléphonique**. Les entendants la connaissent (implicite), mais pas les Sourds. Il y a des codes, des règles de comportement à avoir, que le Sourd ne connaît pas.

Il y a **deux cas de figure** pour ce style d'interprétation à distance par la vidéo:

- 1) « **service d'interprétation téléphonique** »: Surtout dans les entreprises. Le Sourd et l'entendant se connaissent et sont dans la même pièce. L'interprète voit le Sourd à l'écran et entend l'entendant aux hauts-parleurs (mais ne le voit pas). Le Sourd et l'entendant voient tous les deux l'interprète sur leur écran et ont tous les deux déjà utilisé ce moyen de communication.
- 2) « **Service de relais téléphonique** »: Téléphone entre deux personnes qui sont étrangères l'une à

l'autre et se trouvent dans deux pièces différentes... donc ne se voient pas (ne voient pas les comportements non verbaux de l'autre). Elles n'ont pas le même cadre de référence. Avant une telle interprétation, l'interprète doit demander des informations au Sourd comme son nom, si c'est son premier contact ou non avec l'entendant et les chiffres dont il est question (pas facile pour les nombres & dactylologie à l'écran!)

Depuis les 18 mois de la mise en service de ce bureau, **beaucoup de défis** se sont posés pour tout le monde. Ils sont de 4 natures différentes:

- 1) Les problèmes **techniques**: l'image à l'écran tremble ou s'arrête au milieu du discours, impossibilité de lire le signe, problème de couleur / lumière chez le client, téléphones usés au bout d'une année.
- 2) Les difficultés liées aux **Sourds**: le Sourd oublie de se présenter, la longueur du message, les tours de parole, le Sourd ne sait pas qu'il est sensé donner un feedback à son interlocuteur.
- 3) Le côté des **entendants**: le client entendant n'a peut-être jamais utilisé un interprète auparavant, l'entendant ne voit pas l'interprète, l'entendant parle à l'interprète ou à des gens dans la même pièce que lui [sans savoir que ce qu'il dit est traduit au Sourd], problèmes de décalage et de prise de parole, il n'est pas préparé à ce genre d'interaction ni à communiquer avec un Sourd.
- 4) Limites de l'**interprète**: l'interprète est limité par la connaissance de sa culture entendante, si le Sourd, l'entendant et l'interprète sont les 3 dans 3 lieux différents, il est impossible à l'entendant de voir l'attitude et les comportements non verbaux de l'entendant, sentiment de devoir sauter dans une scène où il y a peut-être 50 personnes à l'autre bout qui vous observent, les répondeurs automatiques qui disent à toute allure « Pour XYZY, appuyez sur 1, pour ADBE appuyez sur 2 pour KERZT appuyez sur 3 » où il est impossible de traduire au même rythme et encore plus impossible que le Sourd à l'autre bout puisse appuyer à temps.

Cela soulève des **questions éthiques** :

- 1) Le client Sourd n'a souvent pas de culture téléphonique: comment la développer dans la communauté des Sourds si ce n'est par l'explication que les entendants leur donneraient à ce sujet? Est-ce une trop grande interférence que de leur passer ces renseignements?

12

- 2) L'interprète pose des questions au Sourd pour savoir ce dont il est question, pour savoir ce sur quoi il va s'exprimer et un carnet de bord est tenu pour la transmission aux collègues interprètes. (p.ex. un Sourd qui a été licencié de son entreprise: connaissances implicites pour éviter que le collègue interprète soit obligé de faire débiller toute sa vie au Sourd actuellement au chômage.) Y sont aussi inscrites les difficultés liées à la technologie. Ce carnet se trouve dans le bureau, dans un tiroir fermé à clé, donc cela devrait suffire comme protection, mais on se pose quand même toujours la question du secret professionnel.

- 3) Statistiques difficiles à tenir.

- 4) Si le Sourd et l'entendant sont dans deux pièces, deux lieux, deux villes différents, l'interprète se retrouve dans une situation de contrôle et de maîtrise quand il y a plusieurs passages de personnes au bout du fil avant de tomber sur la bonne... il est parfois plus logique que l'interprète demande directement à avoir l'interlocuteur entendant avant de commencer l'interprétation proprement dite.

- 5) Si le Sourd oublie de se présenter, l'interprète dit « Je vous appelle au nom de XYZ.... », mais est-ce le rôle de l'interprète d'assurer la bonne fluidité de la conversation?

Quel futur?

- ° Les web cams sont aujourd'hui abordables autant pour les Sourds que pour les entendants et pour les entreprises. Donc, augmentation de ce genre de média à prévoir!
- ° La génération suivante va éprouver un besoin supérieur à cette génération-ci, encore peu encline à vivre avec les nouvelles technologies. Donc, augmentation de ce genre de médias à prévoir!
- ° Le Sourd qui se balade dans la rue ne l'a pas, cette technologie: il faut être à la maison ou au bureau... et encore avec un accès au service! Ce n'est donc pas une panacée pour faire venir virtuellement l'interprète à distance n'importe où et n'importe quand!
- ° Les menaces sont là: essor des implants cochléaires et des textes écrits (langue écrite qui n'est pas la langue native des Sourds).

« WISDOM: Wireless Information Service for Deaf People on the Move », Matthew Yee-King, Angleterre

[Le sigle WISDOM est un acronyme qui veut dire « *sagesse* » et les mots qui le constituent veulent dire « *Service d'information sans fil pour les Sourds en mouvement* ». La conférence a été donnée par un pro de la technique qui n'a pas réellement su adapter son discours aux néophytes - les interprètes de l'EFSLI - que nous étions. J'ai eu le sentiment qu'il me manquait quelques cases entre les oreilles, juste au dessus des yeux, vous savez, cet organe qui s'appelle le cerveau! Mais je n'étais pas la seule à ne pas tout comprendre: ouf pour me connexions synaptiques!].

Ce projet a été financé par l'Union Européenne et a été élaboré entre 2001 et 2003.

C'est un service de relais pour les Sourds, visant la communication en langue des signes. Cette langue des signes est transmise par une variété de moyens et ce par une diversité de canaux.

13

P.ex. vocal – vidéo
texte – vidéo

Le système de distribution automatique est réalisé et exécuté de manière avancée.

Pour avoir un système vocal et vidéo, il y a le S.I.P, ce qui permet une flexibilité dans l'utilisation de différents logiciels.

On peut également utiliser les 3 systèmes simultanément: vocal + vidéo + texte. Conjointement à cela, il est possible de se connecter ou de se déconnecter sur internet.

[Le conférencier utilise de savants – mais incompréhensibles- schémas pour expliquer les 1001 détails. Pour avoir traduit d'autres conférences sur des projets similaires, je vais me permettre une tentative de vulgarisation que j'espère plus claire, valable non pour WISDOM, mais pour la généralité de ce genre de technologie.

L'utilisateur a devant lui son PC et peut communiquer avec son interlocuteur de trois façons différentes.

1) Soit en mode « **texte** », comme sur les chats, avec les phrases écrites de l'un à l'autre, qui défilent

sur l'écran au fur et à mesure.

- 2) Soit sur le mode **vidéo**, par une web cam, donc en langue des signes: images en mouvement à l'écran
- 3) Soit en mode **vocal**, donc entièrement auditif, comme au téléphone, mais en passant par l'ordinateur.

Ces trois modes de communication peuvent être combinés entre eux, ou utilisés exclusivement, ou être utilisés par plusieurs utilisateurs simultanément, ou transiter par un tiers pour être « traduits » (soit par un interprète pour faire une traduction à distance, soit pour passer du mode vocal au mode texte -ou inversement- pour fonctionner comme un relais téléphonique.) d'un mode à l'autre, ou.... les possibilités sont quasiment infinies.]

Pour plus d'informations à ce sujet: <http://www.mobilewisdom.org/>

« Quel futur? » Susanne Habst (Pays Bas).

Tous ce qui touche aux médias est en train de changer: on voit bien qu'à la télévision hollandaise, il y a 5 minutes de présentation sur 8 sujets, quotidiennement interprétés pour les Sourds. Les instruments et les méthodes évoluent: utilisation de la vidéo pour les enfants Sourds intégrés.

En tant qu'interprètes, il nous est implicitement demandé de savoir quoi faire sans que personne nous le verbalise directement. Au tribunal, à la TV, pour une réunion de parents ou au gouvernement, bien évidemment qu'on va agir différemment en tant qu'interprète! La diversité des interprètes est grande: entre ceux qui ne sont **pas qualifiés** et qui feraient mieux de ne pas interpréter, ceux qui sont des « **has been** » qui ont eu leur heure de gloire mais qui ne sont plus à la page, les nouveaux **fraîchement diplômés** qui croient tout savoir et qui font la morale à ceux qui ont plus de 10 ans d'expérience, ceux qui travaillent essentiellement dans l'**éducation** [intégrations scolaires].... etc.

14

Parallèlement à la large palette d'interprètes, on trouve l'évolution de la langue des signes; p.ex. en Hollande, en une dizaine d'années, un mot comme « chaussure » a déjà changé 5 fois! Cela n'est pas une panacée que d'apprendre le signe par un Sourd bien après une interprétation, alors que c'est justement dans l'instant présent qu'on en a besoin. Parfois, l'interprète n'est pas celle / celui qui devrait fournir le mot en langue des signes, mais si personne d'autre n'est disponible, c'est bien à elle / lui de le faire. De manière générale, les statuts et le niveau augmentent automatiquement [de par la formation des uns -Sourds- et des autres -interprètes- qu'ils suivent].

Pour assurer une bonne qualité pour tous, il est important d'avoir un **coach**, pour nous aider à évaluer nos forces et nos faiblesses, et voir comment nous améliorer. (C'est le rôle général d'un coach que d'évaluer les atouts et les lacunes, pas uniquement dans le cas d'un coach-interprète). En tant qu'interprète, nous sommes par définition entendants, donc « non-Sourds ». Par conséquent, notre travail ne consiste pas simplement à faire passer le matériau langagier d'une langue à l'autre. Le **coach** est NEUTRE et ne dit pas à l'interprète qu'il risque d'être licencié s'il continue à travailler comme il le fait. Son rôle est d'être garant de la « sécurité ». Son salaire est assuré par l'interprète qui se fait évaluer. Comme il est lui-même interprète, il sait exactement ce qu'il se passe à l'intérieur quand on est dans une situation d'interprétation.

Finalement, le **coach** amène l'interprète évalué à obtenir des résultats pour lui permettre de développer les processus lui-même.

Dans certains cas, si les interprètes travaillent déjà en équipe, la présence d'un coach peut ne pas être nécessaire. La communication et l'aide de ses pairs-interprètes peuvent s'avérer suffisantes, soit pour la dimension technique, soit pour l'aspect émotionnel (p.ex. Tribunal).

Conclusion.

Comme chaque année, il m'est IMPOSSIBLE de conclure. Le domaine des interprétations de liaison est vaste. Il a été passé à la loupe par les différents intervenants avec une telle amplitude, qu'il serait trompeur de pouvoir croire possible de synthétiser toute cette richesse en quelques paragraphes.

Cependant, ces quelques jours ont bien redoré le blason des interprétations de liaison.... s'il était nécessaire de les revaloriser. L'essence même de ce type d'interprétation réside autant dans les compétences de l'interprète que dans la communauté des Sourds sans laquelle notre profession n'a aucun sens.

Ainsi, si historiquement notre métier a fait ses débuts dans les interprétations de liaison, il a également un bel avenir devant lui!

E.F.S.L.I.

Brighton, Angleterre, 3-4-5 octobre 2003

Rapport de Catherine Delétra pour l'ARILS